

*L'ajournement*

producteurs de bois d'œuvre du centre de la Colombie-Britannique s'intéressent à l'adoption de cette mesure législative, car ils supposent qu'il en résultera une diminution de leurs frais de transport ou tout au moins un ralentissement des augmentations de ces frais pour les produits forestiers.

● (1800)

Il n'y a rien dans cette mesure qui garantisse que l'argent versé par les contribuables du Canada aux compagnies de chemin de fer entraînera une diminution du tarif-marchandises pour les autres denrées, comme les produits forestiers. Un certain nombre de points inquiètent les habitants de Colombie-Britannique comme ceux des provinces des Prairies.

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LES CHEMINS DE FER—LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—  
OPPOSITION AUX CHANGEMENTS ANNONCÉS. B) LA MISE SUR  
PIED D'UN SYSTÈME DE TRANSPORT DU GRAIN

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Monsieur le Président, nous sommes actuellement saisis d'un des plus importants projets de loi du siècle dans le domaine de l'agriculture. Il recèle tout l'avenir des provinces de l'Ouest de même que les orientations que nous devons choisir pour nos agriculteurs.

Tout au long de la période de consultation de 18 mois qui a précédé la présentation de cette mesure législative, l'opposition a été systématiquement écartée. Et voilà que le gouvernement, en dépit de la grande importance que revêt ce bill, juge bon d'imposer la clôture après deux jours de débat en deuxième lecture. Je me demande vraiment ce qu'est devenue notre démocratie et si le gouvernement pourra continuer à se prétendre démocratique. C'est une infamie, surtout lorsque l'on se rend compte de l'impopularité du gouvernement dans les régions du pays les plus touchées par cette mesure législative. Étant donné que mon droit d'intervention, en tant que député, au nom de mes électeurs est si radicalement restreint, je saisis cette occasion pour poursuivre dans la voie où je m'étais engagé plus tôt aujourd'hui au cours du débat.

Je crois qu'il est important de discuter des répercussions que pourraient avoir cette nouvelle bureaucratie sur la Commission canadienne du blé. Il semblerait que l'administrateur de l'Office du transport du grain et le Comité supérieur du transport du grain s'accapareront d'une large part des pouvoirs de la Commission canadienne du blé pour répartir les wagons. Sur les marchés internationaux du grain, l'habileté du vendeur à mettre la main sur les wagons et à faire transporter le grain, de façon à parer à toute éventualité promptement et efficacement, est cruciale. Si nous portons atteinte à la Commission

canadienne du blé, nous ébranlons le système et je mets vraiment en doute le bien-fondé d'une mesure semblable.

Je suppose que le ministre lira ce que j'avais à dire et peut-être jettera-t-il ces notes au panier comme celles des autres prétendus réactionnaires. Cependant, je tiens à dire au ministre et aux autres députés que nous avons affaire à un secteur dont l'exploitation est souvent aléatoire. Si le gouvernement nous force à adopter cette mesure afin qu'elle devienne loi, le ministre sait-il quelles en seront les conséquences dans l'ouest du Canada et dans le pays tout entier?

Le ministre a cité certaines déclarations de divers dirigeants du secteur agricole et d'hommes politiques de l'Ouest. Il s'est employé à tirer des déclarations vagues de leur contexte et à laisser entendre que celui qui les avaient faites était en faveur du projet de loi. Je rappelle au ministre les paroles prononcées devant l'Assemblée législative de la Saskatchewan par le vice-premier ministre provincial le 13 mai: il a déclaré que cette mesure était carrément inacceptable. Je tiens à dire au ministre que moi aussi j'ai écrit aux gens de l'Ouest, y compris à des agriculteurs et à des producteurs. Aucun n'est en faveur du changement. Permettez-moi de donner à la Chambre une idée de la teneur des lettres que j'ai reçues.

Un agriculteur de Saskatoon écrit:

Je possède une petite terre près de Saskatoon et j'ai perdu de l'argent en 1982. Je vous dis cela afin que vous compreniez pourquoi je ne veux pas qu'on touche au tarif du Nid-de-Corbeau. Les agriculteurs n'ont pas les moyens d'accepter un changement qui leur fera déboursier plus d'argent.

De Langham:

Nous avons droit au tarif du Nid-de-Corbeau. Ne le modifions pas, car nous ne pouvons pas faire face à de nouvelles dépenses. A quoi bon travailler à la sueur de notre front si nous n'avons pas de récolte ou, comme cela semble possible maintenant, si nous ne pouvons plus faire nos paiements?

De Saskatoon:

Je vous exhorte, à titre de député, à vous opposer très fortement à la modification du tarif du Nid-de-Corbeau qu'envisage M. Pepin.

C'est un régime très complexe, une façon détournée de faire payer beaucoup trop par les agriculteurs.

De Laird:

Agriculteur et détenteur d'un livret de permis dans l'ouest du Canada, je suis contre l'abolition de l'accord sur le transport au Pas du Nid-de-Corbeau.

De Perdue, en Saskatchewan:

J'ai assisté à la réunion des agriculteurs qui sont allés s'entretenir avec M. Pepin la semaine passée. S'il ne veut pas admettre que les agriculteurs de la région s'opposent aux tarifs plus élevés, c'est qu'il tente de faire l'autruche. L'assemblée convoquée par le Syndicat national des cultivateurs a attiré des non-syndiqués, ainsi que d'autres comme moi qui sont sur le point de prendre leur retraite et des agriculteurs retraités. La question est critique.

De Delisle:

Les chemins de fer ont encore besoin d'être encouragés pour transporter nos grains efficacement. En somme ils ont besoin d'une aide financière.

Cependant, il n'est pas juste que ce soient les producteurs qui fassent tous les frais de cette aide. Si nous payons la totalité des frais de transport nos bénéfices seront réduits de moitié... et cela personne n'a les moyens de le faire.

J'ai d'autres lettres en provenance de Kinley, Hepburn, Harris, Hague et des douzaines d'autres localités. L'une d'elles dit ceci: